Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

> SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

> > Tél: 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20200430-DEC2020-031-AU Date de télétransmission : 30/04/2020 Date de réception préfecture : 30/04/2020

## DECISION DU PRESIDENT N° D2020-031

<u>Objet</u>: Création d'un fonds local d'aide d'urgence aux professionnels sinistrés par l'arrêt ou la baisse significative de leur activité, liés à la crise sanitaire

## LE PRESIDENT

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain du 16/11/2017 approuvant la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain n°2018-165 du 27/09/2018 approuvant la convention actualisée pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon ;

VU la décision du Président de la CCPA n°2020-033 approuvant la convention actualisée n°2 pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale;

VU l'avis favorable des membres du bureau;

CONSIDERANT la situation d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement ;

CONSIDERANT les difficultés financières lourdes rencontrées par les entreprises et associations de la Plaine de l'Ain;

Afin de soutenir les entreprises du territoire les plus touchées par les conséquences économiques de la crise du coronavirus, et en complément des aides publiques existantes,

- DECIDE de créer un fonds local d'aide d'urgence de 500 000 euros qui permettra le versement d'une aide forfaitaire et unique de 1 000 euros, aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques quel que soit leur statut et leur régime fiscal.
- DIT que les critères d'éligibilité sont détaillés dans le règlement d'attribution de l'aide joint en annexe de la décision.
- DIT que le budget dispose des crédits nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20200430-DEC2020-031-AU Date de télétransmission : 30/04/2020 Date de réception préfecture : 30/04/2020

- DIT que la présente décision, conformément à l'Ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, sera communiquée pour information au conseil communautaire.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 avril 2020 Affichée le 30 AVR. 2020

> VAUTÉ DE CO CHAZEY **SUR AIN** APLAINED

Fait à Chazey-sur-Ain, le 30 avril 2020.

Le Président

de la Communauté de communes

Siège CHAZEY **SUR AIN** 

PLAINEDE

Jean-Louis GUYADER